

Document technique

Finale 2024

Soccer masculin et féminin



PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES JEUX DE L'ACADIE 2020-2025

FONDEMENTS STRATÉGIQUES



VISION

CE QUE NOUS VOULONS DEVENIR :

Leaders dans le développement sportif et culturel de la jeunesse, de la langue française et de la culture acadienne

MISSION

NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Développer le mouvement des Jeux de l'Acadie afin de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse francophone des provinces atlantiques par l'entremise de compétitions et d'activités sportives et culturelles



BUTS

- > Valoriser fierté acadienne et francophone
- > Promouvoir l'activité physique et événements culturels
- > Initier jeunesse à différentes disciplines sportives et culturelles via compétitions, cliniques et ateliers de formation

BUTS

- > Organiser événements sportifs et culturels d'envergure, conférences, colloques et atelier afin de sensibiliser public
- > Favoriser développement de leaders
- > Optimiser chances des jeunes à poursuivre leur développement vers réseaux de compétitions et performances plus élevés

BUTS

- > Agir comme élément déclencheur afin de léguer héritage sportif et culturel aux communautés engagées dans les Jeux
- > Organiser toute activité connexe pour atteindre les fins ci-dessus

VALEURS

CE QUI NOUS DÉFINIT ET NOUS MOTIVE :



FIERTÉ
FRANCOPHONE



MIEUX-ÊTRE



LEADERSHIP



COLLABORATION

VALEURS

SUITE...



INNOVATION



ÉQUITÉ



ESPRIT SPORTIF



BÉNÉVOLAT



Ce document a pour objectif de compléter le document technique approuvé pour la 43e finale des Jeux de l'Acadie. La partie « générale » complète ce document spécifique à cette discipline sportive.

SOCCKER MASCULIN ET FÉMININ

FORMAT

1. Si neuf (9) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : une division de cinq (5) régions et d'une division de quatre (4) régions déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5, 8 et 9 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 1.1. La compétition débute par un tournoi à la ronde à l'intérieur de chacune des divisions. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un point au classement de la ronde.
 - 1.2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Les deux (2) demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division.
 - 1.3. Par la suite ont lieu les finales dont le but est de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 - 1.4. Une première finale a lieu entre les gagnants de la demi-finale pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 - 1.5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants de la demi-finale pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 - 1.6. Une troisième finale a lieu entre les troisièmes positions de chaque division pour de déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.



- 1.7. Une quatrième finale a lieu entre les quatrièmes positions pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
- 1.8. L'équipe qui termine en cinquième position de la division A terminera automatiquement en neuvième position.
2. Si huit (8) régions sont représentées, la formule de compétition est la suivante : deux (2) divisions de quatre (4) équipes déterminées selon le classement obtenu lors de la dernière Finale des Jeux de l'Acadie. Une division comprend les positions 1, 4, 5 et 8 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 2.1. La compétition débute par un tournoi à la ronde pour chacune des divisions.
 - 2.2. À la suite de cette ronde préliminaire, un classement est déterminé pour chacune des divisions. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un point au classement de la ronde. Les deux (2) premières demi-finales mettent aux prises la première position d'une division contre la deuxième position de l'autre division. Dans la troisième et la quatrième demi-finale, la troisième position d'une division et la quatrième de l'autre s'affrontent.
 - 2.3. Par la suite ont lieu les finales dans le but de déterminer les positions définitives au classement de la discipline.
 - 2.4. Une première finale a lieu entre les gagnants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la première et la deuxième position au classement de la discipline.
 - 2.5. Une deuxième finale a lieu entre les perdants des deux (2) premières demi-finales pour déterminer la troisième et la quatrième position au classement de la discipline.
 - 2.6. Une troisième finale a lieu entre les gagnants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la cinquième et la sixième position au classement de la discipline.
 - 2.7. Une quatrième finale a lieu entre les perdants de la troisième et de la quatrième demi-finale pour déterminer la septième et la huitième position au classement de la discipline.
3. Si sept (7) équipes sont inscrites, la formule de compétition est la même que dans le cas de huit (8) équipes, sauf qu'une division est composée de trois (3) équipes et l'autre de quatre (4) équipes. La division de trois (3) équipes est celle où se trouve la région manquante, dans le cas d'un abandon. S'il y a toujours seulement sept (7) équipes, la première division est composée des positions 1, 4 et 5 et l'autre, les positions 2, 3, 6 et 7.
 - 3.1. Pour les demi-finales, la première position d'une division affronte la deuxième position de l'autre division.
 - 3.2. Il n'y a pas de troisièmes et quatrièmes demi-finales lorsqu'il n'y a que sept (7) équipes.



- 3.3. La troisième et la quatrième position de la division de quatre (4) équipes et la dernière position de la division de trois (3) équipes s'affrontent dans un tournoi à la ronde simple pour déterminer la cinquième, la sixième et la septième position.
4. Si six (6) équipes sont inscrites, la formule de compétition sera un tournoi à la ronde avec deux (2) divisions de trois (3) équipes. La première division est composée des positions 1, 2 et 3 et l'autre, des positions 4, 5 et 6. Les positions de la première division vont jouer contre les positions de la 2e division (ex. : 1-4, 1-5 et 1-6). Les quatre meilleures fiches vont jouer pour la ronde des finales et les deux dernières positions vont jouer pour la cinquième et la sixième position.
5. Si moins de six (6) équipes sont inscrites, la formule du tournoi est une ronde simple avec un match pour les médailles d'or et d'argent entre les deux meilleures fiches et un match pour la médaille de bronze entre la troisième et quatrième meilleure fiche. Une victoire vaut deux (2) points et une partie nulle vaut un (1) point au classement de la ronde.

BRIS D'ÉGALITÉ

1. L'égalité après un match n'est pas brisée lors des rondes préliminaires.
2. Les points seront accordés comme suit :

Gagnant :	3 points
Égalité :	1 point
Perdant :	0 point

Des points seront enlevés dans les cas suivants :

Carte jaune :	-1 point chaque
Carte rouge :	-2 points chaque
Entraîneur retiré du jeu :	-3 points chaque
3. L'égalité dans une partie éliminatoire et de finale est brisée de la façon suivante, en observant les étapes les unes après les autres, jusqu'à la différenciation :
 - 3.1. Deux (2) périodes de cinq (5) minutes chacune, indépendamment des buts marqués, suivent immédiatement le temps régulier.
 - ⊕ Si l'égalité persiste, cinq (5) athlètes différents exécutent des coups de pied de réparation à tour de rôle. Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.



- 3.2. Un tirage au sort est effectué pour déterminer qui a le choix de débiter ou terminer les coups de pied de réparation.
- 3.3. S'il y a encore égalité, un différent athlète de chaque équipe exécute un coup de pied de réparation jusqu'à ce que l'égalité soit rompue et l'on recommence lorsque tous les athlètes de l'équipe la moins nombreuse ont lancé.
- 3.4. Seuls les athlètes présents sur le terrain lors de la fin de la prolongation sont autorisés à prendre part aux coups de pied de réparation.
- 3.5. Le pointage est un point de plus que le pointage avant la prolongation à l'équipe gagnant le coup de pied de réparation.

	Équipe A	Équipe B
Points après deux (2) demies	2	2
Coups de pied de réparation	4	3
Compte final	3	2

4. En cas d'égalité au classement de la ronde préliminaire, l'équipe avec le pointage le plus élevée sera identifiée selon l'ordre et les critères suivants :
- 4.1. L'équipe ayant vaincu l'autre équipe durant la ronde préliminaire sera le gagnant (utilisé lorsqu'il y a seulement 2 équipes en égalité)
- 4.2. L'équipe avec le moins de buts accordés
- 4.3. Le différentiel de but sera déterminé en soustrayant le nombre total de buts accordés (ne peut pas dépasser 5 buts par match) du nombre total de buts marqués (ne peut pas dépasser 5 buts par match)
- 4.4. Si l'égalité persiste, un coup de pied de réparation par équipe est exécuté par les équipes à égalité jusqu'à ce qu'une équipe gagnante soit déterminée. Un tirage au sort est effectué afin de déterminer quelle équipe a le choix de débiter ou terminer le coup de pied de réparation.

Cinq (5) athlètes différents exécutent des coups de pied de réparation à tour de rôle. Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.



EN CAS DE PLUIE

À la Finale des Jeux de l'Acadie, le soccer est joué sous la pluie. Dans l'éventualité où la partie doit arrêter en raison des éléments (exemples : tonnerre, éclair, etc.) la partie est considérée comme complète après une demie de trente-cinq (35) minutes et l'équipe gagnante est celle qui a l'avantage des points au moment de l'arrêt. Ceci se produit seulement après un arrêt temporaire de l'arbitre et suite à la décision finale du Comité technique. En cas d'égalité, le match reste nul.

Pendant les rondes préliminaires, si la première demie n'est pas terminée au moment de l'arrêt, la partie est reprise du début au moment annoncé par le Comité technique, et ce avec un pointage 0 à 0. La politique du bris d'égalité de la discipline détermine le classement.

Pendant les rondes éliminatoires et finales, si la partie est arrêtée durant la première demie, la partie est recommencée au point d'arrêt. Si la partie est arrêtée durant la deuxième demie, la deuxième demie est recommencée. Le Comité technique déterminera le moment où cette deuxième demie sera recommencée.

En cas d'égalité pendant les rondes éliminatoires et finales, le Comité technique déterminera la procédure à suivre selon les circonstances.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

Les règlements de la Fédération internationale de football association (FIFA) sont en vigueur, sauf les règlements suivants :

1. Pour les catégories d'âge de cette discipline, prière de vous référer à la partie « générale » du Document technique.
2. Les parties sont de deux (2) demies de trente-cinq (35) minutes chacune, avec une période de cinq (5) minutes de repos.
3. Une équipe est composée d'un minimum de quatorze (14) athlètes et d'un maximum de seize (16) athlètes, d'un entraîneur et d'un gérant, avec au moins un de ces derniers étant du même sexe que les membres de l'équipe.
4. Le ballon officiel est de marque Umbro ou Adidas approuvée FIFA grosseur 5 ou un autre ballon grosseur 5 approuvée par la SJA.
5. Les remplacements illimités de athlètes doivent être autorisés par l'arbitre.



6. Un carton rouge entraîne une suspension pour le match en cours et le suivant. Trois (3) cartons jaunes accumulés durant le tournoi (rondes préliminaire et finale) entraînent une suspension pour le match suivant.

Deux (2) cartons rouges ou trois (3) cartons jaunes et un (1) carton rouge entraînent une suspension pour le reste du tournoi (rondes préliminaire et finale).

7. L'entraîneur doit fournir l'alignement complet de son équipe sur les formulaires appropriés à la personne responsable et l'arbitre avant chaque partie.
8. Seuls les membres accrédités de l'équipe sont autorisés à être sur le banc des athlètes. Seul l'entraîneur peut être debout lors de la partie et il doit absolument respecter sa surface technique (un mètre de chaque côté et en avant du banc des athlètes.)
9. Les chaussures avec des crampons en métal ou magnésium sont interdites.
10. Si deux (2) équipes se présentent avec des uniformes de même couleur, l'équipe qui arbore la couleur de sa région qui est inscrite sur le formulaire d'inscription a préséance. Advenant le cas où aucune des deux (2) équipes de même couleur n'arbore la couleur de sa région, il est décidé, par tirage au sort, laquelle des deux (2) équipes doit porter des dossards qui la différencient.
11. Tel que stipulé par le règlement de la FIFA et de Soccer Canada, les protège-tibias sont obligatoires. Tous les règlements se rattachant à cette nouvelle règle sont en vigueur.
12. Il est fortement recommandé, à la discrétion de l'officiel, qu'un athlète qui saigne se retire du terrain pour soigner cette blessure.
13. Les feuilles de pointage sont les feuilles officielles reconnues par La Société des Jeux de l'Acadie Inc.
14. Les feuilles de pointage sont signées par les deux (2) entraîneurs en cause avant la partie et par l'arbitre à la fin de chaque partie. Ces feuilles sont remises aux entraîneurs et à la personne responsable de la discipline après la partie. Les résultats sont officiels seulement après vérification du comité des statistiques du COFJA.

